

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
DERIE DES PETITS LUTINS INC. 909002					Le 21 septembre 2020		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Halte des Grands lutins			(506) 480-0426			0426	
Adresse				· ·			
Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Rachelle Roy Arseneau			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl	·		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
 - Les recommandations de santé publique pendant la pha respectés par l'établissement. - Recommandation fait à la directrice de monter un systèn que les enfants vont mettre les jouets ou jeux dans une ét d'être désinfectés après l'usage. - Les jouets et jeux sont en quantité suffisante pour les en jouets dans un des locals pour faciliter la désinfections. - Le ratio est respecté lors de la visite. 	ne pour le agère qui	netto est o	oyage d consacre	es jou ée aux	ets, nous no i jouets qui d	ous entendons ont besoin	
original signé par Rachelle Roy Arseneau Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate	Le 21	septe	embre 2020		
original signé par Yvonne Pelletier Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le 21	septe	embre 2020		